

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de l'administration du district de Marseille qui annonce l'offrande faite par la section 11 de la commune de Marseille, qui demande que l'église soit érigée en temple de la Raison, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794)

## Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de l'administration du district de Marseille qui annonce l'offrande faite par la section 11 de la commune de Marseille, qui demande que l'église soit érigée en temple de la Raison, lors de la séance du 17 germinal an II (6 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 217;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1969\_num\_88\_1\_29127\_t1\_0217\_0000\_11

Fichier pdf généré le 01/02/2023



coalisés mettre bas les armes et le peuple de toutes les contrées reprendre ses droits parce que le Français lui aura donné l'exemple à jamais mémorable. S. et F. »

CHALIFOUR (présid.), F. LASCOUX (vice-présid.), THOMAS (secrét.), BORIANE (secrét.).

Les administrateurs du district de Porentrui, département du Mont-Terrible, annoncent à la Convention nationale que, jusqu'au sommet de leurs montagnes, s'est prolongé l'écho de la voix de la patrie menacée par des traîtres d'une nouvelle espèce; que cette voix les a pénétrés de douleur; ils demandent la punition prompte et terrible des coupables, que la Convention déjoue toutes les trâmes, et ne quitte la massue qu'après avoir brisé toutes les têtes de l'hydre monarchique.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Porrentruy, 9 germ. II] (2).

«Jusqu'au sommet de nos montagnes s'est prolongé l'écho de la voix de la patrie voix de la patrie menacée par des traîtres d'une nouvelle espèce. Cette voix nous a pénétré de douleur. Eh quoi! toujours des complots! La sévérité des loix, tout le sang versé sur les échaufauds n'épouvantent pas les ambitieux. Malheureuse fureur de dominer, malheureuse soif de l'or! Ah! punissez ces parricides, qu'ils servent de leçon aux Pitt et aux Cobourg! Que des supplices nouveaux glacent le courage des perfides et des traîtres! Poursuivez jusqu'aux enfers ces monstres avides de sang et d'or! Que tout plie, que tout tremble devant la représentation nationale! Périsse à jamais celui qui parmi vous et parmi nous voudra lever sa tête altière audessus du niveau de celle des autres.

Continuez, Représentans, à bien mériter de la Patrie, à veiller à notre conservation, à notre défense. Déjouez toutes les trames. Ne quittez la massue d'Hercule qu'après avoir brisé toutes les têtes de l'hydre monarchique. Pour nous, placés à l'extrémité de la République, sur une frontière difficile à garder, non contre nos ennemis découverts mais contre l'émigration fanatique, nous avons besoin d'être guidés de plus près car nous sommes encore novices. Nouveaux Prométhées, nous déroberons un rayon du faisceau de lumières qui illumine le Thabor des Républicains pour nous conduire dans les momens difficiles où nous sommes, car nous avons et nous n'en sommes pas épouvantés un travail digne de patriotes : des aristocrates à punir, des fanatiques à guérir, des pusilla-'nimes à encourager et des patriotes à faire 'persévérer. »

> WAITZ, NEGELEN, PIQUEREZ (présid.), FROIDEVEAUX, RIAL, PRÉDUI (secrét.).

(1) P.V., XXXV, 17. B<sup>in</sup>, 19 germ. (suppl<sup>t</sup>); Débats, n° 568, p. 348.
(2) C 298, pl. 1039, p.5.

9

L'administration du district de Marseille annonce à la Convention nationale, que la section 11 de la commune de Marseille a fait offrande à la patrie de l'argenterie de son église, et demande qu'elle soit érigée en temple de la raison.

Insertion au bulletin, et renvoyé au comité d'instruction publique (1).

[Marseille, 8 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Vous trouverez ci-joint une expédition de la délibération que nous avons prise le 5 du présent mois sur une pétition qui nous avoit été adressée par la généralité des citoyens de la section 11 de la commune de Marseille. Ils y manifestent leur désir que l'église de la paroisse de Saint-Dominique soit érigée en un temple de la Raison pour y prêcher ses maximes et ses loix, y éclairer l'esprit public, détruire les préjugés de l'erreur, élever les hommes à la hauteur des circonstances et leur inspirer l'amour des loix et de la République.

Nous n'avons pu qu'applaudir au zèle des pétitionnaires; nous vous prions de prendre leur demande en considération, parce que nous pensons qu'un semblable établissement ne pour-roit que contribuer à l'affermissement de la République. Mais c'est à vous, Citoyens représentants, qu'il appartient de prononcer. Salut et Fraternité. »

A. Blanc, Venture, J. Arnaud, J. J. Boscq, B. Bousquet, Vernet.

[Extrait des reg. du distr. de Marseille. Séance du 5 vent. II].

Il a été fait lecture d'une pétition adressée à l'administration par la généralité des habitans de l'arrondissement n° 11 dont suit la teneur :

« Aux administrateurs du district,

La liberté inspire les lumières, les lumières atterrent le fanatisme; les hommes dégagés de tous les préjugés ne reconnaissent pour la plus sainte religion que la religion naturelle. C'est sur les débris du fanatisme expiré, que les républicains soussignés désireroient ériger la paroisse Saint-Dominique, en un temple de la Raison, pour y prêcher ses maximes, ses loix qui sont naturelles pour y éclairer l'esprit public, et détruisant par là tous les prestiges de l'erreur, élever les hommes à la hauteur des circonstances, leur inspirer l'amour des loix et de la République, voilà la religion des français; c'est celle que nous professons. Veuillez, administrateurs peser dans votre sagesse, si vous pouvez faire droit à notre demande.

L'or et l'argent de cette église est utile à la patrie; nous lui en faisons hommage. Veuillez, administrateurs, les faire enlever. Nous seconderons vos opérations et les fanatiques appren-

(2) D XXXVIII 1, doss. X.

<sup>(1)</sup> P.V., XXXV, 18. B<sup>in</sup>, 20 germ. (suppl<sup>t</sup>); J. Sablier, n° 1242.